Bordereau attestant l'exactitude des informations - SAVERNE - 6751 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/07/2024 - 3903 - 2012 B 00206 - 750 964 223 - NEW FORREST

04 JUIL. 2024

NEW FORREST
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 655 900 euros
Siège social : 7 Rue du Thal
67210 OBERNAI
750 964 223 RCS Saverne

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 26 JUIN 2024

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2023 SOUMISE ET ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 898 623 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice	898 623 euros

AFFECTATION

Dotation aux réserves :		
A la réserve légale, soit	44 932 euros	
Aux autres réserves, soit	3 691 euros	
Dividendes		
A titre de dividende	850 000 euros	
Total	**898 623 euros**	**898 623 euros**

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 0,32 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 26 juin 2024.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujetti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

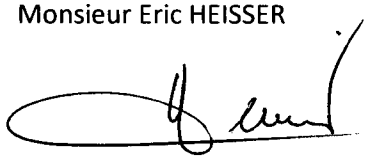
Exercice clos le :	**Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI**		**Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI**	
	Dividendes	**Autres revenus**	**Dividendes**	**Autres revenus**
31 décembre 2022	600 000 euros	0	0,00 euros	
31 décembre 2021	180 000 euros	0	0,00 euros	
31 décembre 2020	180 000 euros	0	0,00 euros	

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

La Gérance

Monsieur Eric HEISSER



Grant Thornton

SARL NEW FORREST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale en date du 26 juin 2024

Exercice clos le 31 décembre 2023

Grant Thornton SAS
SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
5 place du Corbeau
67000 Strasbourg

SARL NEW FORREST
société commerciale à responsabilité limitée
7 rue du Thal
67210 OBERNAI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société SARL NEW FORREST

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SARL NEW FORREST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 13 juin 2024 à Strasbourg

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton SAS

Membre français de Grant Thornton International

Christophe GUYOT, associé

Signé par

Christophe Guyot

3534663626233662d3961633...

KPMG

Bilan actif

NEW FORREST

Actif

	Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)	2 907 514		2 907 514	2 907 514
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		2 907 514		2 907 514	2 907 514
	Terrains	141 832		141 832	141 832
	Constructions	605 405	126 017	479 387	497 670
	Inst. techniques, mat. out. industriels				
	Autres immobilisations corporelles	91 807	42 657	49 149	54 780
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
		839 044	168 675	670 369	694 282
	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	863 269		863 269	822 994
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
		863 269		863 269	822 994
	Total de l'actif immobilisé	**4 609 828**	**168 675**	**4 441 153**	**4 424 792**
Actif circulant	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Clients et comptes rattachés	720 471		720 471	76 518
	Autres créances	36 323		36 323	428 324
	Capital souscrit et appelé, non versé				
		756 794		756 794	504 842
	Valeurs mobilières de placement				
	(dont actions propres :)				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	5 747		5 747	54 551
		5 747		5 747	54 551
	Charges constatées d'avance	25 287		25 287	9 020
	Total de l'actif circulant	**787 829**		**787 829**	**568 413**
	Frais d'émission d'emprunts à étaler				
	Primes de remboursement des emprunts				
	Écarts de conversion actif				
	TOTAL DE L'ACTIF	**5 397 658**	**168 675**	**5 228 983**	**4 993 206**

Renvois :
(1) Dont droit au bail
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)

Immobilisations | Stocks | Créances clients

KPMG Bilan passif

NEW FORREST

Passif

Capitaux propres	Capital (dont versé :	2 655 900	2 655 900	2 655 900
	Primes d'emission, de fusion, d'apport			
	Ecarts de reevaluation			
	Ecarts d'equivalence			
	Réserves			
	Réserve légale		137 424	102 850
	Réserves statutaires			
	Reserves reglementees			
	Autres reserves		373 262	316 358
	Report a nouveau			
	Résultats antérieurs en instance d'affectation			
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)		898 623	691 478
	[illegible]		[illegible]	[illegible]
	Subvention d'investissement			
	Provisions réglementees		44 949	44 734
		Total	**4 110 160**	**3 811 321**
Aut fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnees			
		Total		
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
		Total		
Dettes	[illegible]			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes aupres des établissements de crédit (2)		486 437	652 559
	Emprunts et dettes financières divers (3)		136 018	125 663
		Total	**622 456**	**778 223**
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		41 113	45 887
	Dettes fiscales et sociales		455 173	357 054
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		80	718
	Instruments de tresorerie			
		Total	**496 366**	**403 660**
	Produits constatés d'avance			
	[illegible]		[illegible]	[illegible]
	Ecarts de conversion passif			
		TOTAL DU PASSIF	**5 228 983**	**4 993 206**
	Crédit-bail immobilier			
	Crédit-bail mobilier		118 416	16 158
	Effets portes à l'escompte et non échus			
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1),	à plus d'un an	331 064	442 974
		à moins d'un an	787 758	738 909
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		39 164	98 461
	(3) dont emprunts participatifs			

KPMG

Compte de résultat

NEW FORREST

Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises			
	Production vendue : - Biens			
	- Services	1 635 695	1 635 695	1 100 577
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		36 458	36 715
	Autres produits		5	176
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats			
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (3)		218 281	224 665
	Impôts, taxes et versements assimilés		153 818	107 701
	Salaires et traitements		815 496	513 713
	Charges sociales		332 754	156 516
	· sur immobilisations	amortissements	28 468	24 997
		provisions		
	· sur actif circulant			
	· pour risques et charges			
	Autres charges		18	192
	Résultat d'exploitation	A		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée	B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)		910 137	702 311
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées (5)		15 067	14 456
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Résultat financier	D		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)		**E**	**1 018 390**	**797 536**

NEW FORREST

Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital		18 000	
Reprises sur provisions et transferts de charge			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		510	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		970	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		215	
	F		
Participation des salaries aux resultats	G	116 037	104 560
Impôt sur les bénéfices	H	20 034	1 497
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		**898 623**	**691 478**

Renvois

(1) Dont	produits d'exploitation afférents a des exercices antérieurs		
	incidence apres impot des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afferentes à des exercices anterieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier		
	- redevances de credit-bail immobilier	18 743	53 389
(4) Dont produits concernant les entites liees			
(5) Dont interêts concernant les entités liees			

KPMG

SARL NEW FORREST

Annexe de base aux comptes de l'exercice clos-le 31/12/2023

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice 2
1.1. Evénements principaux 2
1.2. Principes, règles et méthodes comptables 2
2. Informations relatives au bilan 3
2.1. Actif 3
2.1.1. Immobilisations incorporelles 3
2.1.2. Immobilisations corporelles 3
2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice 3
2.1.3. Immobilisations financières 4
2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations 4
2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations 4
2.1.4. Produits à recevoir 5
2.1.5. Créances 6
2.2. Passif 7
2.2.1. Capitaux propres 7
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres 7
2.2.1.2. Capital 7
2.2.2. Dettes financières et autres dettes 8
2.2.3. Charges à payer 9
3. Informations relatives au compte de résultat 9
4. Autres informations 10
4.1. Engagements pris en matière de crédit-bail 10
4.2. Engagements hors bilan 11

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evenements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2. Immobilisations corporelles

2.1.2.1 Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	2 897	-	975
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	2 628	-	725
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.3. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)	-	40 275	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-

La société détient désormais 49% des titres de la société UNI IMPRESSION à la suite de l'achat de 1 615 titres supplémentaires le 30/06/2023.

2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations

2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus	CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.		Brute		
			Nette		Cautions
		Dividendes		Resultats	
SAS ABLE	500 000	99.88 %	701 296	33 429 095	
	4 409 447	898 920	701 296	3 243 258	
	Observation : Comptes arrêtés au 31.12.2023				
UNI IMPRESSION	115 380	49 %	116 160	1 457 366	
	107 974		116 160	47 206	
	Observation : Comptes arrêtés au 31.12.2022				

2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	10 860
Valeurs mobilières de placements	-
Factures à établir	720 472
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	5 069
Divers	-
TOTAL	

2.15 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-
	Autres créances clients	720 472	720 472	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés	-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
	Impôt sur les bénéfices	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	3 879	3 879	-
	Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
	Divers	5 069	5 069	-
	Groupes et associés	26 861	26 861	-
	Débiteur divers	514	514	-
Charges constatées d'avance		25 287	25 287	-
TOTAL		[illegible]	[illegible]	-

2.2 Passif

2.2.1 Capitaux propres

2.2.1.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	2 655 900	-	-	2 655 900
Primes, réserves et écarts	419 209	91 479	-	510 688
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	691 479	207 145	-	898 623
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	44 734	215	-	44 949
Autres	-	-	-	-
TOTAL				

Le capital est composé de 2 655 900 parts sociales de 1 euro de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

3.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d 1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	39 165	39 165	-	-
- A + d'1 à l'origine	447 273	116 209	331 064	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	41 114	41 114	-	-
Personnel et comptes rattachés	217 824	217 824	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	43 776	43 776	-	-
Impôts sur les bénéfices	20 034	20 034	-	-
TVA	166 294	166 294	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	7 245	7 245	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	136 019	136 019	-	-
Autres dettes	80	80	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL				

2.2.5 Charges à payer

Libellés	Montant
Congés provisionnés	500
Charges sociales provisionnées	278
Charges fiscales provisionnées	-
Emprunts et dettes assimilées	218
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	4 096
Banques	797
Concours bancaires courants	-
Factures à recevoir	14 554
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	125 014
Personnel	92 310
Sécurité sociale	42 505
Autres charges fiscales	7 168
Divers	-
TOTAL	

3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Productions vendues :			
- Biens	-	-	-
- Services	1 635 696	-	1 635 696
Chiffre d'affaires net	1 635 696	-	1 635 696

4. Autres informations

4.1 Engagements en matière de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine				114 166	114 166
Redevances payées :					
- Cumuls exercices antérieurs				0	0
- Exercices				18 041	18 041
Redevances restant à payer :					
- A 1 an au plus	-	-	-	24 085	24 085
- A plus d'1 an et 5 ans au plus	-	-	-	94 332	94 332
- A plus de 5 ans	-	-	-	-	-
TOTAL					
Valeur résiduelle :					
- A 1 an au plus					
- A plus d'1 an et 5 ans au plus				29 400	29 400
- A plus de 5 ans					
TOTAL					
Montant pris en charge dans l'exercice				18 744	18 744

4.2. Engagements hors bilan

	N	N-1
Garantie reçue PGE (90% de la dette)	118 k€ -	158 k€ -
Cautions données	Caution solidaire au profit de SG pour ABLE	Caution solidaire au profit de SG pour ABLE
Cautions reçues	-	-
Nantissements et hypothèques	641 000	641 000